

A CHACUN SA CASE!



Qu'en est-il du logement en Afrique ? En particulier sur le plateau Mossi où j'ai vécu. Je dis bien : là où j'ai vécu, parce qu'en Afrique il y a plusieurs traditions selon les ethnies. Selon nos traditions, l'enfant, fille ou garçon, reste avec sa mère jusqu'à l'âge du sevrage entre deux à trois ans. Durant cette période il est lié à ses parents, en particulier sa maman ; il dépend complètement de sa mère, il dort avec sa mère, il est souvent sur le dos de sa mère. Pour une fille qui est née dans une famille, celle-ci restera avec sa maman jusqu'à son mariage. La fille n'a pas de case dans sa famille paternelle.

Accéder à l'autonomie

Mais le garçon de trois à cinq ans commence à aller se coucher dans la même case que son père. Il faut noter que dans la tradition un homme digne doit avoir une case à lui et une autre pour sa femme. Jamais un homme n'habitera dans la même case que sa femme. C'est ainsi que l'enfant doit rester avec son papa, dans la même case, jusqu'à l'âge de l'initiation entre quinze et vingt ans. Il faut souligner que l'initiation est une étape très importante pour le Moaga. C'est un moment où l'enfant apprend à être un homme intègre. Après l'initiation, il est considéré comme un homme adulte qui peut prendre la parole au milieu des autres. A ce moment le jeune homme doit avoir sa case dans la grande concession. Il doit faire attention à tout ce qui touche l'harmonie de la famille : les interdits, la nourriture, les comportements... Il doit se conduire comme une personne digne et responsable de sa vie.

Et après le mariage?



En général le mariage se fait par alliance entre les deux familles. Souvent la femme ne connaît pas son mari jusqu'au jour du mariage, il en est de même pour son mari. Le jour du mariage est organisé par les deux familles. La famille du jeune homme va dans la nuit chez la fille pour la prendre avec force et l'amener dans la famille du mari. Après les cérémonies, on la conduit dans la famille de son mari. La nouvelle femme restera avec sa belle mère jusqu'à ce qu'elle ait un enfant. Après son premier accouchement, la femme a le droit d'avoir une case à elle.

De nos jours tout a changé!

Un garçon de dix à quinze ans a déjà sa chambre construite par lui même ou par ses parents. Une fille peut avoir une case dans une famille paternelle. Aujourd'hui, dans beaucoup de familles, le jeune garçon ou la jeune fille a la liberté de choisir librement sa femme ou son mari. Mais ce n'est pas encore le cas dans toutes les familles. Les jeunes qui se choisissent librement habitent dans la même chambre après leur mariage. Peut-être allez-vous me poser la question : si la femme ou l'homme est infécond que se passe-t-il ? Il y a des rites ou des cérémonies à faire pour remédier à la situation. De nos jours il y a une grande liberté de choix.

Frère Nazaire BOUGMA

Prieuré St-Kisito
Pama (Burkina-Faso)